

# UNION AFRICAINE, DE LA DECOLONISATION A L'INTEGRATION : L'AGENDA 2063

PAR Dr. AHOUA DON-MELLO

## RESUME

Le 25 Mai 1963, naissait l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA). Son objectif était de conduire le continent vers l'indépendance totale et la fin de l'Apartheid.

Cette mission étant presque totalement accomplie, en 2003, l'organisation s'est fixée pour objectif de conduire le continent vers sa souveraineté économique en lançant un ambitieux programme, l'Agenda 2063.

Créer des couloirs d'autoroute, de chemin de fer, de réseau électrique et de gazoduc avec des zones industrielles sillonnant l'Afrique du Nord au Sud, de l'Ouest à l'Est avec des Institutions de financement comme la Banque Africaine d'Investissement (BAI), le Fond Monétaire Africain (FMA) et la Banque Centrale Africaine (BCA), ainsi que le fonds de l'Agenda 2063 et l'Alliance des Institutions Financières Africaines, l'Afrique emprunte la voie des grandes puissances en développant une zone de libre circulation des biens, des personnes et des capitaux.

L'Afrique étant le terrain naturel de la distribution et de la commercialisation des produits industriels de chaque Etat souverain, le Panafricanisme devient ainsi le prolongement de la souveraineté économique permettant de réaliser la complémentarité des économies et de transformer les souverainetés nationales en souveraineté continentale, base de la fédération des Etats Africains et de l'élimination du chômage et de la pauvreté.

Une telle Afrique n'est concevable qu'avec un capital humain à la hauteur des ambitions du continent.

L'Université Panafricaine, avec ses 5 pôles repartis au Nord, à l'Est, au Centre et au Sud constitue la couveuse des esprits les plus brillants et des centres d'innovations pour façonner d'une manière durable le continent. L'intelligence artificielle fera de nos élèves des génies du futur continent et mettra la médecine à la portée de tous.

La gouvernance assistée par l'IA permettra d'assainir la gestion des Etats, d'éradiquer la fraude, les détournements et la corruption.

Le thème de l'UA pour l'année 2026 concerne l'eau et l'assainissement : **« Assurer la disponibilité durable de l'eau et des systèmes d'assainissement sûrs pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2063 »**. Il convient de le traiter dans un cadre approprié et renouveler annuellement la promotion de l'Agenda 2063 pour une appropriation effective de toute la population africaine et tous les Etats Africains ou non Africains qui constituent les parties intéressées pertinentes de l'intégration Africaine.

Créée officiellement le 9 Juillet 2002 à Durban, en Afrique du Sud, l'Union Africaine (UA) est aujourd'hui la principale organisation intergouvernementale du continent. Cette Institution, qui compte 55 États membres, succède à l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), fondée en 1963 dans l'élan des indépendances. En plus de deux décennies d'existence, l'UA a modernisé son architecture institutionnelle, déployé des mécanismes de paix et de sécurité et lancé des projets économiques ambitieux, comme la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf).

Pourtant, des faiblesses structurelles – dépendance financière, souveraineté défendue par les États, défis sécuritaires persistants – freinent encore sa pleine efficacité. Face à ces obstacles, l'UA a conçu l'Agenda 2063, un plan stratégique qui nécessite des financements colossaux et une réforme en profondeur de son architecture financière.

Retour sur les grandes étapes d'une construction politique unique, ses réalisations, ses insuffisances, et les perspectives ouvertes par les nouveaux mécanismes de financement.

## I. L'OUA (1963–1999) : UN OUTIL DE DECOLONISATION MAIS DES LIMITES STRUCTURELLES

Le 25 Mai 1963, 32 Chefs d'État africains se réunissent à Addis-Abeba pour fonder l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA). Sous l'impulsion de figures panafricanistes comme Kwame Nkrumah, l'OUA se donne pour mission de parachever la décolonisation, lutter contre l'apartheid et promouvoir la solidarité entre les jeunes États indépendants. Toutefois, plusieurs clivages internes – opposition entre tenants d'une intégration poussée (fédéralistes) et défenseurs d'une « Afrique des États » (coopération interétatique classique) – limitent rapidement son action. Les manœuvres des anciennes puissances coloniales et les enjeux de la guerre froide accentuent ces divisions, si bien que l'OUA ne parvient ni à empêcher les conflits ni à promouvoir efficacement la démocratie et les droits humains.

## II. LA DECLARATION DE SYRTE (1999) ET LA NAISSANCE DE L'UA

En 1999, les 53 Chefs d'État de l'OUA signent la Déclaration de Syrte, qui marque la volonté de créer une nouvelle organisation plus intégrée. Le projet est ambitieux : renforcer l'union politique, accélérer le développement socio-économique, promouvoir la démocratie et les droits de l'homme, et favoriser l'insertion de l'Afrique sur la scène internationale.

L'Acte constitutif de l'Union Africaine, adopté en 2000, énonce des objectifs clairs : réaliser une plus grande unité et solidarité entre les pays africains et leurs peuples, défendre la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance des États membres, promouvoir les principes démocratiques, la bonne gouvernance et les droits humains, ainsi qu'établir les conditions pour que le continent joue pleinement son rôle dans l'économie mondiale. La même année, le Nouveau partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) est lancé pour coordonner les efforts de développement. Finalement, le 9 Juillet 2002, l'Union Africaine est officiellement créée à Durban, succédant à l'OUA, et ses Institutions (Commission, Parlement Panafricain, Conseil de Paix et de Sécurité) sont opérationnelles en 2003.

### III. LES ACQUIS ET REALISATIONS MAJEURES

L'UA a accompli des progrès significatifs dans plusieurs domaines.

- Sur le plan institutionnel, elle dispose désormais d'une Commission qui fait office de Secrétariat Permanent, chargée de représenter l'UA, de mettre en œuvre les décisions des organes politiques et d'harmoniser les politiques avec les Communautés Economiques Régionales (CER). L'Assemblée des Chefs d'État et de Gouvernement reste l'organe suprême, tandis que le Conseil Exécutif (Ministres) et le Comité des Représentants Permanents (Ambassadeurs) assurent la préparation des travaux.
- En matière de paix et de sécurité, l'UA s'est dotée d'un Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) – comparable au Conseil de Sécurité de l'ONU – et d'une Force Africaine en Attente (FAA) dont la doctrine, le commandement et les plans logistiques sont aujourd'hui en place et régulièrement testés. L'UA a notamment été active en Somalie (mission AMISOM, devenue ATMIS), au Soudan, en Éthiopie et au Sahel. L'Institution a également adopté un protocole condamnant les coups d'État avec suspension des États membres fautifs, appliqué dans plusieurs cas (Égypte 2013, Burkina Faso 2015 et 2022, Guinée 2021, Mali 2020/2021, Soudan 2019–2022)...
- Sur le front économique, l'UA a mis en œuvre la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf), un projet d'intégration ambitieux visant à créer un marché unique pour les biens et services.
- Le NEPAD, devenu l'Agence de Développement de l'Union Africaine (AUDANEPAD) en 2018, coordonne les programmes et projets continentaux.

Enfin, l'UA a gagné en prestige et en reconnaissance internationale, offrant aux pays africains une plateforme unique pour s'engager avec les autres agences mondiales et institutions financières.

### IV. LES CRITIQUES ET LES DEFIS PERSISTANTS

Malgré ces avancées, l'UA fait face à des critiques récurrentes.

D'abord, son action dans la résolution des conflits est jugée insuffisante. L'organisation a été critiquée pour son incapacité à gérer les crises récentes en République Démocratique du Congo, au Soudan, l'insurrection dans le nord du Mozambique et les coups d'État en Guinée, au Burkina Faso, au Mali et au Niger, et à faire face au terrorisme dans le Sahel. Certains observateurs estiment que l'UA reste « dépassée » face aux crises.

Ensuite, les Institutions sensibles – Parlement Panafricain, Cour Africaine des droits de l'homme et des peuples – sont paralysées. Le Parlement Panafricain n'a qu'un rôle consultatif, et la Cour n'est pas autorisée à sanctionner les Présidents en exercice, seuls 7 pays acceptant sa compétence pour les plaintes des citoyens.

La dépendance financière de l'UA constitue un autre handicap majeur. La Commission de l'UA dépend largement des contributions financières des États membres et des partenaires extérieurs, ce qui limite son autonomie. En effet, environ 80 % du budget de l'UA est encore couvert par les donateurs internationaux.

Enfin, l'UA peine à trouver un équilibre entre respect de la souveraineté nationale et nécessité d'une intégration poussée. Les États membres hésitent à transférer des pouvoirs substantiels aux instances continentales.

## **V. PERSPECTIVES : L'AGENDA 2063 ET LA REFORME INSTITUTIONNELLE**

Pour répondre à ces défis, l'UA a lancé l'Agenda 2063, un plan stratégique visant à transformer l'Afrique en une puissance mondiale de l'avenir. Ce cadre définit des priorités claires : une économie dynamique, l'éradication de la pauvreté, une meilleure gouvernance, la paix et la sécurité, ainsi qu'une intégration régionale approfondie. Les rapports d'étape font état de progrès, mais la mise en œuvre reste inégale (38 États membres sur 55 ont fourni des rapports en 2022).

Par ailleurs, une réforme institutionnelle de grande ampleur a été engagée en 2016 et 2021 sous la direction de Paul Kagamé et d'Alpha Condé. Quatre goulots d'étranglement ont été identifiés : fragmentation excessive, structure complexe, absence d'indépendance financière et mauvaise coordination avec les CER. Les réformes ont abouti à la fusion de certains organes, à la réduction des postes de direction, à la réorganisation de la structure du personnel et une plus grande implication des Chefs d'Etat. Toutefois, les propositions visant à renforcer l'indépendance de la Commission, à donner un pouvoir législatif complet au Parlement Panafricain ou à créer une Cour Africaine de Justice et des Droits de l'Homme unifiée n'ont pas encore été pleinement adoptées, faute d'accord entre les Chefs d'État.

## **VI. FINANCEMENT DE L'AGENDA 2063 : BUDGET, SOURCES ET INSTITUTIONS**

L'Agenda 2063 repose sur une architecture financière en pleine mutation, combinant contributions étatiques, partenariats stratégiques et mécanismes innovants. La Commission de l'UA (AUC), l'AUDA-NEPAD et les États membres déploient une stratégie à plusieurs niveaux.

### **VI.1. LE BUDGET DE L'UNION AFRICAINE**

Le budget de l'UA, bien qu'il ne couvre qu'une partie des besoins, est le principal outil pour les activités courantes et les opérations de paix. Il se divise en Budget Ordinaire (fonctionnement courant) et Budget Programme (projets de développement, réparti à 75% pour le budget-programme et 25% pour le soutien à la paix). Un Budget pour les opérations de soutien à la paix existe séparément pour le déploiement de missions. Son montant annuel oscille entre 650 et 700 millions USD.

Le financement par les États repose sur un barème basé sur le PIB. En 2025, sur un budget ordinaire de 200 millions USD, 146,2 millions ont été collectés (73 %). L'Afrique du Sud a payé 256 millions de rands, et une trentaine de pays sont à jour, mais des arriérés persistent (déficit de 53,8 M\$ en 2025), l'une des faiblesses persistantes de l'UA.

La taxe Kigali de 2016, fixée à 0.2% sur les importations n'a toujours pas produits les effets escomptés. Seuls 17 pays appliquent la taxe. La part des Etats dans le financement des budgets programmes est ainsi passée de 9.4% en 2025 à 12.7% en 2026.

Au-delà des quotes-parts étatiques, le financement de l'Agenda 2063 s'appuie sur un réseau dense de partenaires.

### Partenaires multilatéraux :

- Banque Mondiale : finance des initiatives phares comme la « Africa Think Tank Platform » (50 M\$) ou l'appui au Secrétariat de la ZLECAf.
- Banque Africaine de Développement (BAD) : partenaire historique pour les infrastructures, l'énergie et l'intégration régionale. Il lui faudra notamment 300 milliards USD pour financer le deuxième plan décennal de l'Agenda.
- Groupe des Nations Unies : soutien technique et financier pour aligner l'Agenda 2063 sur les Objectifs de Développement Durable (ODD).

### Partenaires bilatéraux :

Ces États sont des contributeurs significatifs. En 2025, l'Allemagne s'est engagée à verser 88 millions d'Euros supplémentaires pour des projets dans les énergies vertes, la paix, la sécurité et la santé. La coopération avec l'Union Européenne, la Chine, les États-Unis et le Japon est également cruciale.

### Nouvelle Architecture Financière Africaine (NAFA) :

Face au constat que 80 % du budget de l'UA dépend des donateurs, l'UA promeut la NAFA via la création de trois institutions majeures – la Banque Centrale Africaine, la Banque Africaine d'Investissement et le Fond Monétaire Africain – afin de capter l'épargne intérieure, financer les grands projets en monnaie locale et réduire la dépendance aux devises étrangères.

## VI.3. LE FONDS DE DEVELOPPEMENT DE L'AGENDA 2063 (AU-ADF)

Cet outil phare vise à financer les priorités du deuxième plan décennal. Ses ressources proviennent de la taxe Kigali, des partenariats stratégiques multilatéraux et bilatéraux, ainsi que du secteur privé. Il a déjà consolidé plus de 300 projets régionaux représentant une valeur de 500 milliards USD en phase de mise en œuvre répondant aux 15 projets phares définis dès le lancement de l'Agenda dont le réseau de Train à Grande Vitesse, le passeport Africain, le grand musée d'Afrique, la ZLECAF etc.

## VI.4. LE FONDS DE DEVELOPPEMENT DE L'UNION AFRICAINE (AUDF)

Décidé par la Décision 818 de l'Assemblée de l'UA (Février 2022), ce mécanisme de financement souverain vise à réduire la dépendance à l'aide extérieure. Priorité sera donnée aux projets d'infrastructure à fort impact. Il est porté par l'AUDA-NEPAD et l'Alliance des Institutions Financières Multilatérales Africaines (AAMFI) avec un capital domestique de 2500 milliards USD. L'objectif est de combler le déficit annuel de financement évalué à 221 milliards USD sur la période 2023/2030. L'Alliance prévoit des enveloppes spécifiques de 100 millions USD pour le financement de la phase de préparation des projets pour combler le manque de maturité des projets. Le principal défi sera de démontrer la capacité de transformer les grandes déclarations politiques en financements concrets et à mieux faire valoir la voix du continent Africain sur la scène financière internationale.

## VI.5 CHIFFRES CLES DU FINANCEMENT

- **8 300 milliards USD** : financement estimé nécessaire pour la prochaine décennie.
- **3 300 milliards USD** : déficit de financement à combler pour la même période selon l'AUDA-NEPAD.
- **1 600 milliards USD** : estimation du déficit annuel pour atteindre les objectifs de développement et de l'Agenda 2063.
- **654,8 millions USD** : budget total de l'UA pour l'exercice 2023.
- **146,2 millions USD** : quotes-parts des États membres collectées mi-2025 (73 % d'un objectif de 200 M\$).
- **131,8 millions USD** : fonds décaissés par les partenaires de l'UA pour ses programmes en 2025.
- **80 %** : part du budget de l'UA actuellement couverte par les donateurs.
- **500 milliards USD** : valeur totale des projets consolidés par le Fonds AUADF.
- **70 milliards USD** : actifs agrégés des membres de l'AAMFI.
- **50 millions USD** : dotation de la « Africa Think Tank Platform » par la Banque mondiale.

## VII. FEUILLE DE ROUTE POUR LA CREATION DES INSTITUTIONS FINANCIERES DE L'UA

Ce volet est empreint du même dilemme que l'ensemble du projet panafricain : une volonté politique affichée, mais une mise en œuvre qui bute souvent sur la souveraineté des États membres.

La Banque Centrale Africaine (BCA) en phase préparatoire. Le protocole n'est pas encore finalisé. Un Institut Monétaire Africain devrait être créé pour jeter les bases de la BCA à Abuja au Nigeria, pour mettre en place une monnaie unique et une politique monétaire commune d'ici 2034.

La Banque Africaine d'Investissement (BAI) ralentie. Le protocole 2009 exige 15 ratifications, mais seuls 6 pays l'ont fait à ce jour. Siège à Tripoli, Libye pour financer des projets d'infrastructure et de développement du secteur privé à travers l'Afrique.

Le Fonds Monétaire Africain (FMA) très en retard. Le protocole 2014 exige 15 ratifications, mais seulement 2 pays l'ont fait pour l'instant. Siège à Yaoundé, Cameroun pour servir de filet de sécurité financière en aidant les États membres en cas de crise de balance des paiements.

En résumé, malgré des retards sur les premières Institutions (BCA, BAI, FMA), l'UA semble avoir accéléré ses travaux sur l'AUDF avec des réunions, des partenariats et des objectifs de financement concrets en 2025-2026, visant à mobiliser des centaines de milliards de dollars.

## CONCLUSION

De sa naissance en 2002 à aujourd'hui, l'Union Africaine a parcouru un chemin considérable. Elle a modernisé l'architecture panafricaine, doté le continent d'institutions de paix et de sécurité, et impulsé des projets économiques d'envergure. Ses réalisations sont réelles, mais ses faiblesses – financières, institutionnelles et politiques – demeurent.

L'Agenda 2063 offre une feuille de route ambitieuse, et la poursuite des réformes engagées en 2016 conditionnera la capacité de l'UA à devenir l'interlocuteur incontournable pour la paix, la démocratie et le développement en Afrique.

Le chemin est encore long, mais la dynamique est enclenchée. La mise en place de la nouvelle architecture financière et l'opérationnalisation rapide du Fonds de développement de l'UA seront des tests décisifs pour la souveraineté économique et politique du continent.

Le thème de l'UA pour l'année 2026 concerne l'eau et l'assainissement : « **Assurer la disponibilité durable de l'eau et des systèmes d'assainissement sûrs pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2063** ». Il convient de le traiter dans un cadre approprié et renouveler annuellement la promotion de l'Agenda 2063 pour une appropriation effective de toute la population africaine et tous les Etats Africains ou non Africains qui constituent les parties intéressées pertinentes.

Fait à Abidjan, le 25 mai 2026

**Dr. Ing. Ahoua DON MELLO**